



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

dossier de presse

PROTÉGER LA FORÊT

contre les incendies



dispositif de lutte

2009



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE

La forêt sous haute surveillance



Le dispositif de lutte 2009

Après la terrible saison 2003 où 73 300 ha sont partis en fumée en France, les dernières années démontrent l'efficacité des efforts entrepris par les différents acteurs, avec, il est vrai, des conditions météorologiques moins extrêmes :

- 2003 : 73 300 ha
- 2004 : 12 500 ha
- 2005 : 22 400 ha
- 2006 : 7 850 ha
- 2007 : 7 600 ha
- 2008 : 6 000 ha dont 3 750 ha dans les départements méditerranéens

Mobilisation préventive des secours et évaluation du risque

Aujourd'hui, la lutte contre les feux de forêts repose sur la mobilisation préventive des moyens d'intervention et sur une évaluation quotidienne et précise du risque.

L'efficacité du dispositif de lutte dépend, en grande partie de la détection précoce des incendies et de l'engagement rapide des moyens d'intervention sur les feux. La mobilisation préventive des moyens est donc d'une extrême importance pour réduire le plus possible les délais d'action : **hommes et matériels sont placés à titre préventif au plus près**

des zones sensibles pour réduire les délais d'intervention.

C'est en intervenant sur les feux dont la superficie est encore réduite, moins de dix minutes après leur détection, que les secours sont les plus efficaces. Cet objectif devient une priorité absolue lorsque le risque météorologique est élevé.

Ce principe s'applique aux moyens locaux (sapeurs-pompiers) et nationaux (avions bombardiers d'eau, unités de Sécurité civile, unités militaires de renfort, colonnes de renfort de sapeurs-pompiers). Il permet de limiter très sensiblement le nombre de grands feux : **près de 95 % des incendies parcourant en France moins de cinq hectares**, 1 % des feux de l'été dépasse le seuil des 100 hectares.

La stratégie de la Direction de la Sécurité civile (DSC) s'appuie largement sur l'exploitation des données météorologiques (sécheresse et vent). Elle se fonde également sur des observations portant sur le nombre élevé de départs de feux dans certains secteurs bien définis (mises à feu volontaires, vulnérabilité au feu de la végétation). Des efforts particuliers seront encore réalisés cette année pour mieux intégrer ces paramètres dans l'analyse des risques. Ils devraient offrir une meilleure réponse en matière de sur-

veillance des massifs et de lutte contre les départs d'incendies.

Parallèlement aux moyens déployés pour lutter contre les feux de forêts, des efforts de prévention permettent de réduire en amont la vulnérabilité des espaces forestiers.

Des moyens pour l'ensemble du territoire national

Le champ d'action géographique des moyens nationaux ne se limite pas aux départements de l'arc méditerranéen et de la Corse. Ils ont vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire. Si dans le passé, le niveau du risque dans les massifs forestiers situés en dehors de la zone méditerranéenne n'a pas nécessité le déploiement de ces moyens, la situation actuelle du massif landais, affecté par la tempête Klaus de janvier 2009, donne tout son sens au dispositif.

Lorsque le niveau du risque sera élevé, les mêmes principes d'anticipation qui prévalent dans le Sud seront mis en œuvre : le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) de la DSC, sur la base des indicateurs de risque, positionnera des détachements d'avions bombardiers d'eau, à titre préventif, à proximité des massifs forestiers concernés ■

L'analyse du risque incendie en région méditerranéenne

L'état-major de zone Sud (EMZ) de Valabre, près d'Aix-en-Provence, est au centre du dispositif feux de forêts.

Il centralise l'ensemble des informations disponibles sur les quinze départements du sud de la France (données météo, état de la végétation...) avant d'établir une cartographie des risques pour chaque secteur de la zone.

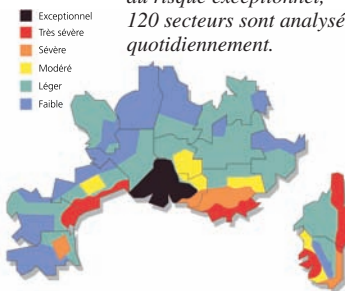
En fonction de ces synthèses, les moyens de lutte nationaux (moyens aériens, colonnes de renfort, UIISC...) sont déployés sur le terrain de façon préventive en renfort des moyens locaux. C'est ainsi que sont déterminés, par exemple, les circuits de guet aérien armé (GAAR) ② : des bombardiers d'eau surveillent les secteurs à haut risque et sont prêts à larguer dès qu'ils détectent un départ de feu.

Les conditions météorologiques ont une grande influence sur la nature des feux de forêts. Le vent est, par exemple, un facteur important de propagation. La chaleur, l'hygrométrie et la sécheresse des sols influent également sur les risques.

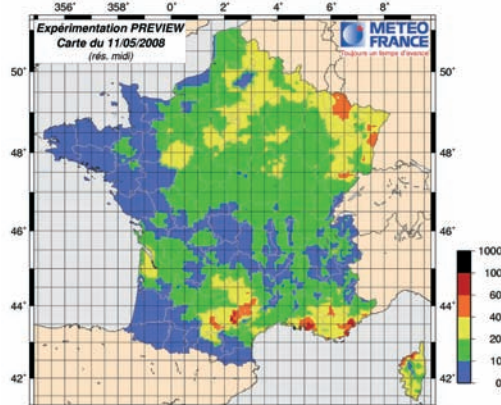
Les conditions météo

Avec le concours de Météo-France, l'EMZ Sud dispose d'une « cellule météo » ③. Les prévisions générales ④ sont affinées grâce à un important réseau de stations automatiques ⑤. Pour compléter les informations des stations fixes, les services de terrain se sont dotés de stations mobiles ⑥. Elles permettent d'obtenir des mesures complémentaires. Températures, vent, précipitations, humidité de l'air, teneur hydrique des végétaux ⑦ sont ensuite analysés dans chaque secteur pour déterminer un indice de risque. L'indice forêt météorologique (IFM) donne une analyse précise du risque en prenant en compte le passé climatique, notamment les réserves en eau à différentes profondeurs dans le sol (ce qui permet d'apprécier la vulnérabilité des différentes strates de végétaux), ainsi que des éléments de prévisions météorologiques. Météo-France expérimente avec la Sécurité civile la possibilité de produire une carte nationale de danger exploitant cet indice ■

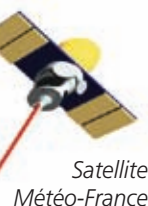
Du risque faible au risque exceptionnel, 120 secteurs sont analysés quotidiennement.



IFM pour la journée du 10/05/2008



Carte nationale de l'IFM établie quotidiennement par Météo-France.



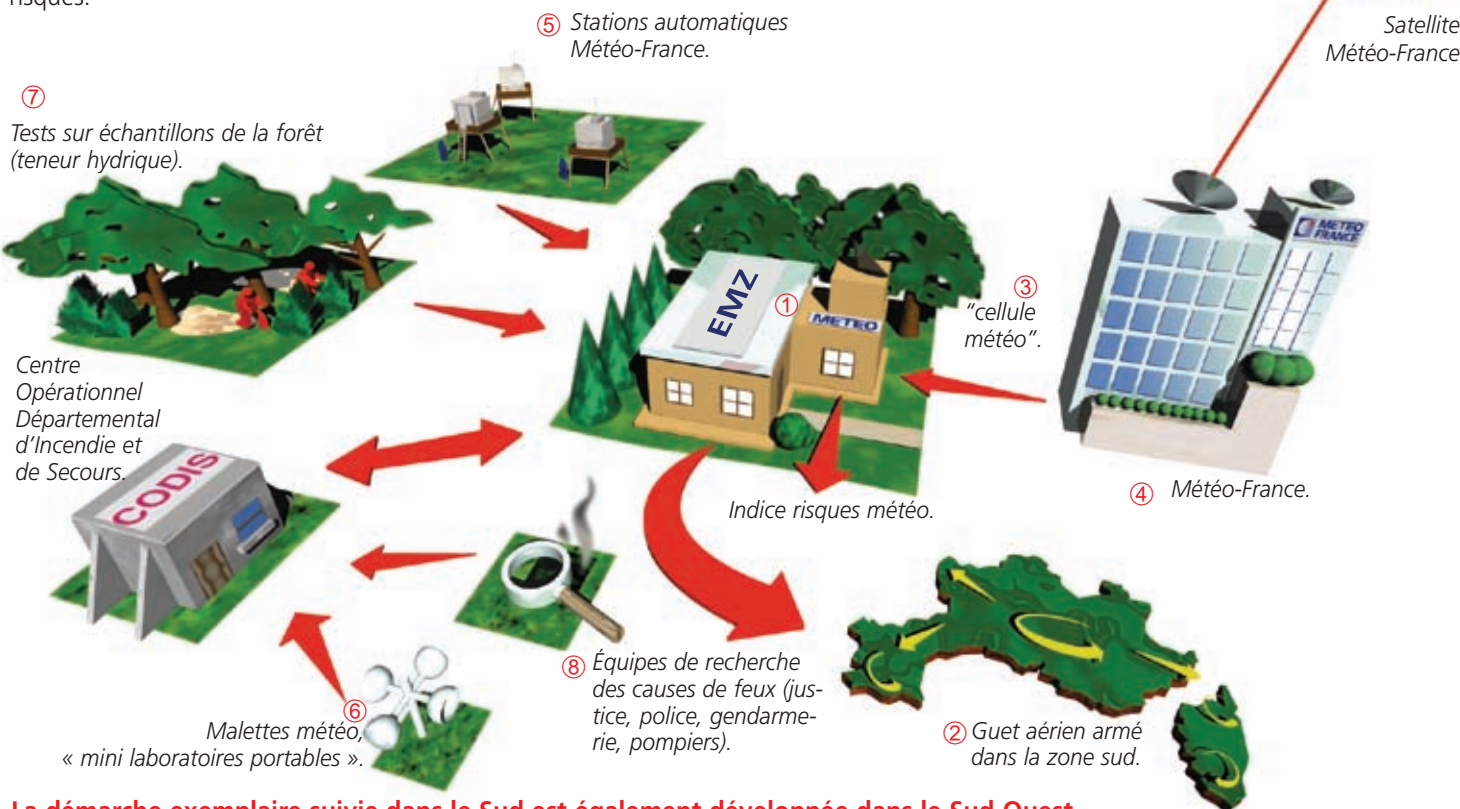
⑦ Tests sur échantillons de la forêt (teneur hydrique).

Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours.

⑥ Malettes météo, « mini laboratoires portables ».

⑧ Équipes de recherche des causes de feux (justice, police, gendarmerie, pompiers).

② Guet aérien armé dans la zone sud.



La démarche exemplaire suivie dans le Sud est également développée dans le Sud-Ouest. Une antenne Météo-France sera opérationnelle pendant l'été à l'EMZ Sud-Ouest. Un dispositif de suivi de danger développé avec le concours de Météo-France permet d'analyser le risque dans 143 secteurs de la zone de défense Sud-Ouest et de produire une carte expertisée. Un prévisionniste pourra également renforcer l'EMZ Sud-Ouest où il dispose des outils d'analyse appropriés. C'est en s'appuyant sur les observations et les prévisions de Météo-France que peuvent être repositionnés des moyens à proximité des zones les plus sensibles.

Des mesures pour les forêts du Sud-Ouest



Le Sud-Ouest pourrait être particulièrement exposé aux risques d'incendies de forêts cette année suite à la tempête Klaus du 24 janvier dernier. 600 000 ha du massif landais ont été affectés (près des deux tiers du massif) et le volume des bois au sol atteint 40 millions de m³. Des mesures exceptionnelles ont donc été retenues pour tenir compte de cette situation.



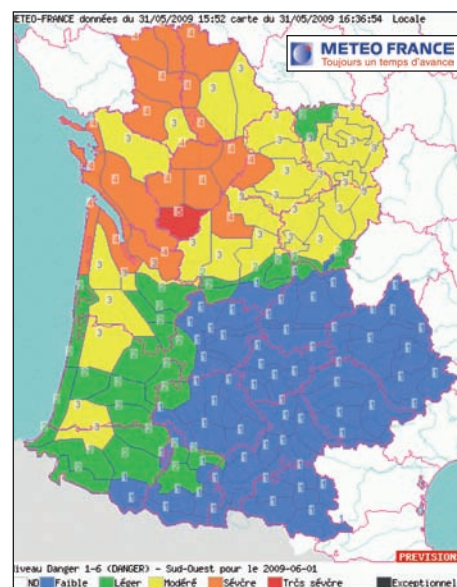
Les techniques de lutte développées dans les départements du massif landais reposent sur la possibilité d'intervenir au sol, sans délai, en tout point des massifs forestiers. L'absence de reliefs et la présence d'un maillage fin de pistes liées à l'exploitation forestière facilitent, en temps normal, l'attaque rapide des sapeurs-pompiers des éventuels départs de feu.

Or, les arbres tombés à terre à la suite de la tempête Klaus pénaliseront la circulation des équipes d'intervention sur les pistes et entraveront les techniques de pénétration, malgré les travaux de dégagement engagés par les sylviculteurs, les sapeurs-pompiers et les sapeurs-sauveteurs de la Sécurité civile, qui ont permis de dégager les trois quarts des pistes entravées.

En outre, l'accumulation de végétaux morts au sol constituera une réserve de potentiel calorifique importante. La forêt étant ainsi moins accessible aux moyens terrestres locaux, et plus combustible. L'engagement de moyens nationaux aériens pourrait s'avérer davantage nécessaire qu'en temps normal.

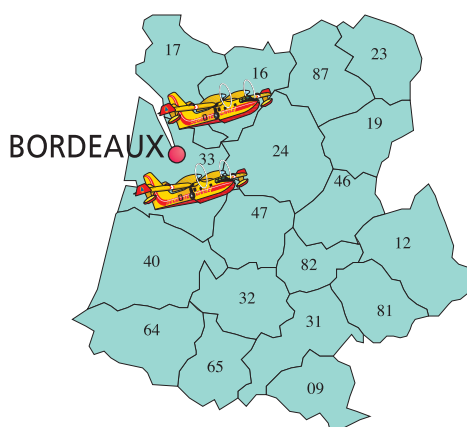
Renforcement des moyens aériens dans la zone Sud-Ouest pour l'année 2009

Compte tenu du risque, deux Canadair ont été prépositionnés pour la durée de la campagne feux de forêts 2009. L'engagement opérationnel se fera sur ordre du COZ Sud-Ouest au profit du département de la zone. À tout moment, ces moyens pourront être engagés par le centre opérationnel de gestion interministérielle des cises (COGIC) au profit d'autres zones de Défense. ■

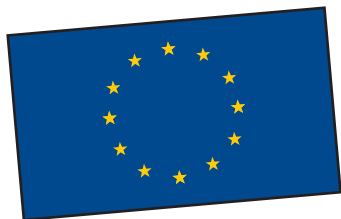


En réponse à une demande de la DSC, Météo-France a développé un dispositif d'assistance (GRIFFON) en associant à sa démarche des acteurs de terrain. Une carte de dangers météorologiques établie deux fois par jour permet de qualifier le danger dans 143 secteurs permettant d'appliquer des mesures opérationnelles adaptées.

SUD-OUEST



Un module aérien européen à Bastia



Ils constitueront un module d'avions bombardiers européens, renforçant ainsi la capacité des États membres, dans le cadre du mécanisme européen de Protection civile (MIC).

Dans le prolongement de la présidence Française de l'Union européenne, le ministère de l'Intérieur, en réponse à un appel à proposition de la Commission et avec le soutien financier de celle-ci, procède à la location de 2 avions amphibies Canadair CL 215.

Ce projet permettra de tester l'apport d'une « réserve tactique de lutte contre les feux de forêts ». L'enjeu est ainsi d'assurer une meilleure protection du citoyen européen en développant la réponse de l'Union et des États membres pour faire face à ce risque.



Les 2 Canadair, positionnés à Bastia, seront engagés par le centre opérationnel de

gestion interministérielle des crises (COGIC) après avis du centre d'information et de suivi de la Commission européenne (Monitoring Information Center-MIC), sur demande d'assistance des États membres.

EUROPEAN RAPID RESPONSE CAPACITY 7



Une réserve de renforts terrestres

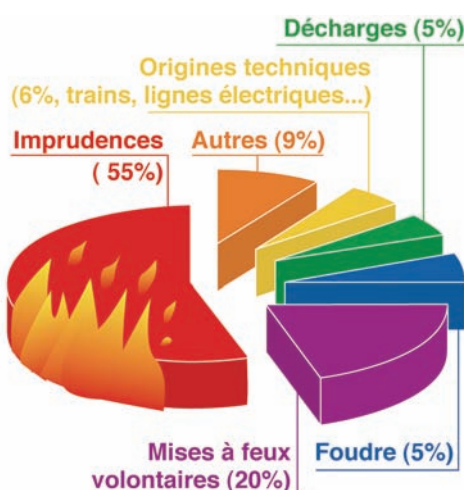
Des modules de renfort terrestre peuvent également être mis en oeuvre dans le cadre du projet « European rapid response capacity 7 » auquel prennent part les pays méridionaux de l'Union les plus concernés par les incendies de forêts (France, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Malte), ainsi que la Belgique. Ces renforts se composent d'unités harmonisées constituées d'une trentaine d'hommes et de leurs matériels. Elles ont été définies à la suite d'une réflexion commune portant également sur leur emploi et la formation des personnels qui les composent. ■

Mieux identifier les causes

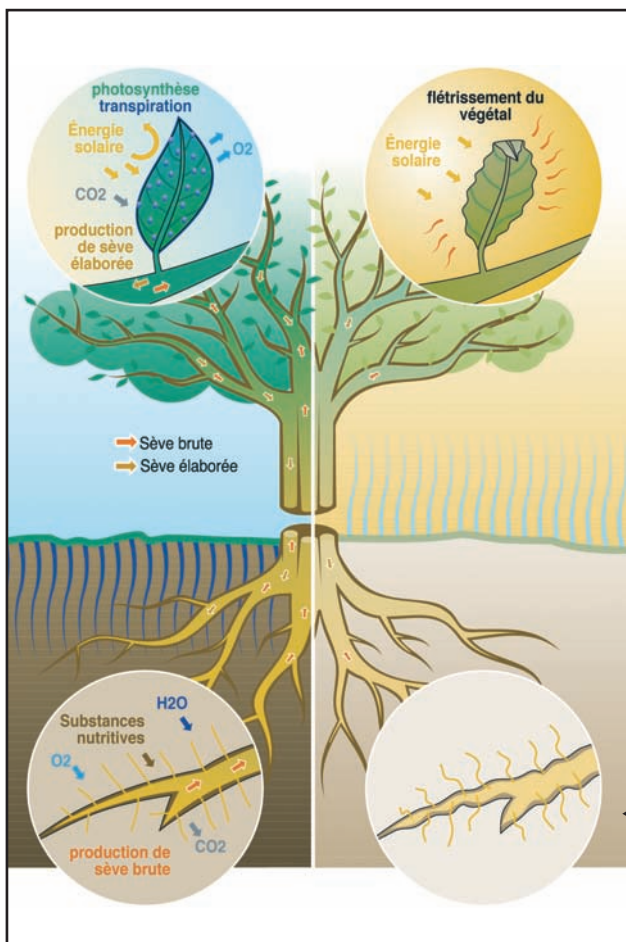
L'origine de près de la moitié des feux de forêts est encore aujourd'hui inconnue. Les enquêtes menées sur le terrain doivent s'attacher à découvrir la cause tout autant que l'auteur de l'incendie.

La coopération entre magistrats, sapeurs-pompiers, forestiers, gendarmes et policiers, qui a donné des résultats très positifs (en 2007, la cause des feux a été identifiée dans 2 cas sur 3), est accentuée chaque année. En effet, pour renforcer les actions de prévention, il faut être en mesure de différencier les causes de feu. Car les métiers de prévention ne sont pas les mêmes si le feu a pour origine une imprudence (un pétard jeté par un enfant, une acti-

tivité agricole, forestière ou pastorale), s'il est lié à une infrastructure (décharge mal entretenue par une commune), ou s'il résulte d'une volonté délibérée.



Les origines des feux ▲



L'analyse de la végétation

L'état de la végétation est un facteur de risque. Le nombre de départs de feu est lié en partie au degré de sécheresse des végétaux. Sur le terrain, les forestiers de l'ONF effectuent régulièrement des tests sur des échantillons représentatifs des espèces dominantes pour déterminer la teneur en eau des végétaux. L'état de la végétation est davantage influencé par la sécheresse superficielle du sol que par l'état des nappes phréatiques. Les modalités de recours à l'exploitation d'images satellitaires pour apprécier les situations de stress hydrique des végétaux sont en cours d'étude. ■

La sensibilité au feu d'un végétal dépend notamment de sa teneur en eau. Celle-ci résulte du bilan entre deux mécanismes : la montée de sève et la photosynthèse d'une part, la transpiration d'autre part.

Les causes des incendies

Les causes des feux sont diverses et ne sont pas toujours identifiables. Les statistiques disponibles sur les feux en région méditerranéenne portent sur plus de 96 000 cas recensés (source : banque de données Prométhée, www.promethee.com). Auparavant, l'origine des feux n'était connue que dans 20 % des cas, ce qui ne voulait pas dire pour autant que les autres feux étaient tous d'origine criminelle. Une action a été conduite afin de mieux préciser la classification des causes d'incendies de forêts. Les améliorations intervenues dans l'identification de ces causes a permis d'élucider deux tiers des incendies. Les imprudences et les accidents de toutes sortes, dont certains peuvent avoir des conséquences catastrophiques, constituent une part très significative du nombre des feux : en moyenne, plus de 60 %. Elles se produisent à l'occasion d'activités de loisirs, lors de travaux d'entretien agricoles ou forestiers.

Certaines installations (dépôt d'ordures, lignes électriques...) mal protégées sont également à l'origine de feux importants. Une part non négligeable concerne les actes de malveillance, sources de 34% des incendies en 2008. Les deux-tiers des surfaces brûlées sont généralement enregistrés durant quatre à cinq jours chaque été, où se conjuguent les effets de la chaleur, de la sécheresse et du vent. C'est pourquoi, avec le concours de Météo-France, la Sécurité civile intensifie l'information du public à la veille de ces journées à hauts risques. Cette information est communiquée aux médias puis relayée à la population grâce à ce message : « Les prévisions météorologiques font craindre pour les prochaines 48 heures une montée importante du risque d'incendie de forêts... ». Les services de police et de gendarmerie sont informés des situations de risques élevés et peuvent assurer des actions de surveillance renforcée des massifs les plus sensibles. La coopération accrue entre ces derniers, les acteurs de la surveillance et de la lutte contre les incendies, les services du ministère de la Justice pour prévenir les départs de feu est une priorité du gouvernement. Cette démarche passe notamment par une meilleure localisation du point d'ignition des incendies, ce qui permet de recueillir des indices précis sur les modalités de l'éclosion.

Les moyens nationaux d'intervention



La lutte repose au premier chef sur les sapeurs-pompiers locaux. Leur action est renforcée par des moyens mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur et coordonnée par le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises de la direction de la Sécurité civile (COGIC) et par les préfets de zone de Défense (EMZ).

Les moyens terrestres

- 3 unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile (UIISC - 620 hommes déployés sur le terrain) dont les matériels ont été modifiés afin d'accroître leur complémentarité avec les secours locaux. 2 détachements d'intervention retardant sont constitués au sein des UIISC. Une section d'appui dotée de bouteurs, de tracto-pelles et de camions bennes est également mobilisée. Ces moyens sont particulièrement utiles à l'occasion des grands feux lorsque les bombardiers d'eau ne peuvent intervenir, en raison des difficultés aérologiques ou des mauvaises conditions de visibilité.
- Une douzaine de colonnes zonales de sapeurs-pompiers (900 hommes). Elles sont mobilisables, à titre prévisionnel, en fonction de la situation opérationnelle ou lors des feux plus importants.
- Des moyens mis à disposition par le ministère de la Défense, comprenant près de 300 hommes associés à la surveillance du terrain, 2 hélicoptères de

manœuvre et 1 hélicoptère léger (permettant l'engagement d'un détachement d'intervention hélicoptéré des UIISC). Ces moyens peuvent être complétés en fonction du contexte opérationnel ■

Le financement de l'État

Ce budget se décompose dans ses grandes lignes en :

- moyens aériens : 58,1 M€
- moyens militaires de la Sécurité civile : 52,7 M€
- subventions : 4,2 M€
- concours apporté par le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales : 115 M€

S'y ajoute la contribution du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, au titre de la prévention. Ainsi, la participation de l'État à la protection de la forêt approche les 150 millions €.

Du retardant au sol...

Appliqués principalement par largage aérien, le retardant sera également projetés à partir du sol par les sapeurs-sauveteurs de la Sécurité civile.

2 détachements d'intervention retardant (DIR) seront positionnés à Narbonne dans l'Aude et à Brignoles dans le Var.

Ces unités interviendront au sol pour la défense de points sensibles. Dans un certain nombre de cas, l'utilisation par voie aérienne de produit retardant, pour diminuer l'intensité et la vitesse de propagation du feu, ne peut s'effectuer : feu de nuit, feu à proximité de bâtiments... Elles constituent alors une alternative pour une meilleure protection de la population et des intervenants.

Composition d'un détachement :

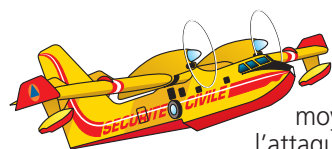
- 23 personnels ;
- 3 CCF (4 000 ou 6 000 l) et 1 CCFS (14 000 l) ;
- 1 unité de fabrication et de ravitaillement (18 000 l de retardant pur et 12 000 l d'eau) ;

Zone de compétence EMZ Sud



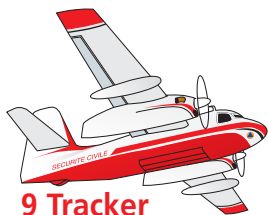
Une flotte aérienne polyvalente

Cet été la Direction de la Sécurité civile alignera 23 aéronefs bombardiers d'eau représentant une capacité totale de 119 300 litres. 3 avions de reconnaissance qui ont vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire sur décision du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) de la Direction de la Sécurité civile (DSC).



12 Canadair CL 415

Avions amphibies, leur capacité d'emport est en moyenne de 5 800 litres. Ils sont utilisés en priorité pour l'attaque directe des incendies, mais peuvent intervenir aussi dans le cadre du guet aérien. La rapidité de leurs rotations après écopage sur le plan d'eau le plus proche du lieu du sinistre reste un atout incontestable. Neuf appareils interviennent à partir de la base d'avions de Marignane, et trois en Corse, à partir d'Ajaccio. Des machines pourront être prépositionnées à Mérignac.



9 Tracker

À l'inverse des Canadair, les Tracker effectuent leurs pleins au sol. Ils disposent d'une capacité d'emport

moyenne de 3 300 litres et sont utilisés en priorité pour effectuer des missions de surveillance et de première intervention dites missions de guet aérien armé (GAAR). Pendant l'été, deux appareils sont prépositionnés sur chacune des bases de Carcassonne et Bastia (en complément de Marignane) pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie d'attaque rapide des feux naissants. Ponctuelle-

ment, les bases de Cannes, Nîmes, Hyères, Figari ou Cahors peuvent accueillir deux Tracker. Ces anciens avions de lutte anti-sous-marine de l'US Navy, ont été transformés en bombardiers d'eau et acquis par la Sécurité civile. Idéalement conçue pour le guet aérien et l'attaque directe des feux naissants, la flotte de Tracker a été remotorisée et fait depuis 2004 l'objet d'un plan de révision technique.



2 Dash 8



Avion de ligne à l'origine, ce biturbo-propulseur canadien a été transformé en bombardier d'eau. Le réservoir contenant l'eau ou le retardant (10 000 l.) étant amovible, hors période « feux de forêts », ces deux aéronefs assurent des missions de projection de détachements pour conduire des missions de Sécurité civile (64 hommes ou 9 tonnes de matériels).



Surveiller, alerter, détecter

Les avions tiennent un rôle prépondérant dans la stratégie d'attaque des feux naissants. En effet, ils sont fréquemment les premiers sur les lieux de l'incendie, grâce au dispositif de surveillance appelé guet aérien armé. Il appartient alors aux moyens terrestres d'exploiter leurs largages et d'achever l'extinction. Dans les autres cas, les moyens aériens appuient l'action des équipes au sol.



Un dispositif de vigies est mis en place dès que le risque s'intensifie.

Àu début de l'été, une partie des moyens aériens est positionnée sur différentes bases (Ajaccio, Bastia, Carcassonne). Au terme d'une analyse du risque feux de forêts, l'EMZ Sud déclenche des missions de guet aérien armé afin de couvrir les secteurs à risques. La flotte d'avions bombardiers d'eau est présente dans la zone méditerranéenne, la plus sensible aux incendies de forêts. Cette localisation peut être modifiée en raison de la vocation nationale des avions bombardiers d'eau,

lorsque les risques feux de forêts augmentent dans une autre région, comme dans le massif landais. À ce titre, les aérodromes de Cahors, Mérignac et Limoges ont été équipés d'installations permettant d'accueillir les avions bombardiers d'eau et de les alimenter en produit retardant. Sur les 1 200 incendies recensés en moyenne chaque été dans le Sud de la France, 430 sont attaqués par des moyens aériens. Parmi les missions de la flotte d'avions bombardiers d'eau, celle consacrée au guet aérien armé représente une part importante de son activité. Au cours des dix derniers étés, en moyenne 1 455 heures de vol ont été consacrées à ces missions de surveillance. Elles représentent près du tiers du potentiel horaire utilisé en opérations. Durant l'été 2008, 1510 heures de vol ont été effectuées dont 755 heures de vol pour le guet aérien armé (GAAR). Le GAAR ne constitue donc pas une mesure exceptionnelle. Cependant certains incendies peuvent échapper à l'attaque initiale. L'intervention massive est alors la seule réponse. Elle doit être surdimensionnée lorsque les risques de propagation sont

les plus grands. Il n'est pas exceptionnel de voir intervenir sur un incendie de quelques hectares une dizaine d'avions bombardiers d'eau afin de stopper sa dynamique de développement. Lors des feux les plus importants, les moyens aériens sont utilisés pour protéger en priorité les points sensibles (habitations, campings...) et les équipes d'intervention. Les largages des avions cassent aussi la propagation de l'incendie en exploitant les caractéristiques du terrain qui ralentissent naturellement le feu (vignes, zones débroussaillées, carrières,...). Quelle que soit l'ampleur du sinistre, le traitement d'un départ d'incendie simultané revêt un caractère prioritaire. Il est essentiel d'éviter qu'un nouvel incendie important ne s'ajoute à celui en cours. ■



12 CANADAIR CL 415

Capacité : 5 800 l
Vitesse maximale : 340 km/h



2 DASH 8

Capacité : 10 000 l
Vitesse de transit : 660 km/h
Passagers transportés : 64



9 TRACKER

Capacité : 3 300 l
Vitesse maximale : 320 km/h



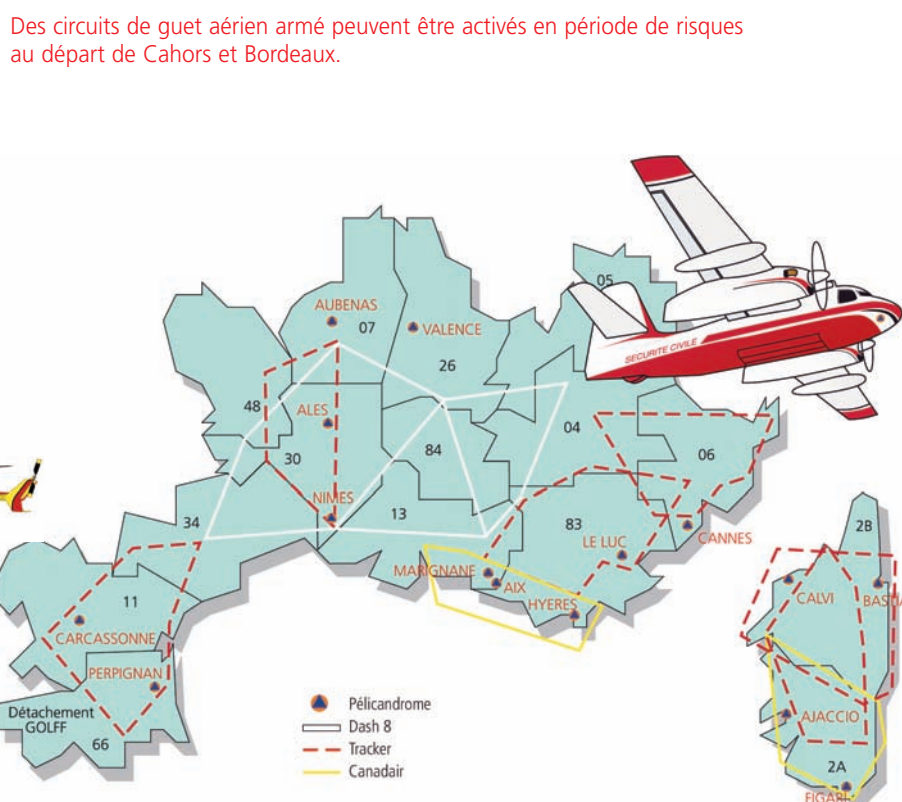
3 ÉCUREUIL

Capacité : 1 pilote + 5 passagers
Vitesse maximale : 240 km/h



6 EC145

Capacité : 1 pilote + 9 passagers
Vitesse maximale : 240 km/h



Savoir se protéger et protéger les autres



En prévention :

- ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité. Article L 322-1 du code forestier ;



- n'allumez pas de feu, même si vous pensez avoir pris toutes les précautions.

- Ne jetez jamais les mégots par la fenêtre de votre voiture.

- respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques.



- si vous êtes témoin d'un début d'incendie, prévenez



de toutes façons le 18 (112, numéro européen) et essayez de localiser le feu avec précision. Essayez de l'éteindre avec de la terre, du sable ou de l'eau.



Si vous habitez en forêt :

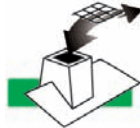


- tous les abords des constructions situées dans ou à proximité des forêts (200 m) doivent être débroussaillés sur une distance de 50m, sans tenir compte des limites de la propriété (extension possible à 100 m par arrêté municipal).

En gardant votre sang froid, en prenant les mesures adaptées à votre sécurité et à celle des autres, vous devenez acteur de la Sécurité civile.

Le débroussaillage est obligatoire et à la charge du propriétaire. Les voies d'accès privées doivent par ailleurs être débroussaillées sur une largeur de 10m de part et d'autre (article L321 du code forestier). Évacuez ces déchets. Secs, ils deviennent des combustibles dangereux.

- pas de gouttière ou de descente en matière plastique.



- équipez votre conduit de cheminée d'un grillage pour éviter l'entrée des braises.

- ne stockez pas vos réserves de combustibles (bois, fuel, butane) accolées à la maison.



- le cas échéant, rendez votre piscine accessible aux sapeurs-pompiers et prévoyez une motopompe à moteur thermique.

- ne plantez pas de végétaux près des ouvertures et si la maison est ombragée par un grand arbre, élaguez-le. Évitez chêne Kermès, cyprès, mimosa, eucalyptus qui sont très inflammables, ainsi que les végétaux épineux et conifères. Ne laissez aucune branche à moins de 3 mètres de la façade.



- n'opérez aucun brûlage dans la période d'interdiction en général entre avril et septembre et de toutes façons jamais en cas de vent. Contactez votre mairie pour connaître les autres mesures éventuelles en cours.

En cas d'incendie déclaré

Dans votre maison (le meilleur abri) :

- arrosez les abords de votre maison ainsi que les façades et rentrez au moins un tuyau d'arrosage qui servira après l'incendie.



- fermez volets, trappe de tirage de la cheminée, fenêtres, bouches d'aération et de ventilation et placez en bas des portes des serpillières mouillées.



- habillez-vous avec du coton et mettez un linge humide sur le nez pour vous protéger des fumées.

- garez les voitures, vitres fermées, contre les façades opposées à la direction du feu.

- Laissez votre portail ouvert pour les secours.

- n'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des forces de l'ordre.

En voiture :

- si vous avez le temps, recherchez un



endroit dégagé pour y stationner ;

- si le front de feu traverse la route, abritez-vous, ne sortez pas du véhicule, fermez les vitres et allumez vos feux pour être vu des secours.

À pied :

- recherchez un écran de protection (rocher, mur...) et placez un linge humide sur votre visage.



Le feu passe en général très vite, moins de 10 mn (20 à 50 m à la minute).

La nécessité d'une solidarité en Corse

Plus encore que les autres régions méditerranéennes, la Corse est soumise à un risque d'incendie de forêts important, 80 % de la surface de l'île étant recouverte de maquis et de forêts. Des deux départements insulaires, la Haute-Corse connaît généralement les feux les plus importants.

Sur les dix derniers étés, la surface brûlée dans l'île est de 6 200 hectares pour 500 départs de feux, représentant près de la moitié de l'ensemble des superficies touchées dans les départements méditerranéens et 40 % des départs de feux.

En 2008, 370 ha (80 ha en été) ont été touchés dans l'île, dont 270 ha en Haute-Corse.

Des conditions difficiles

Plusieurs facteurs favorisent les départs et la propagation des feux de forêts en Corse :

*des conditions climatiques propices à l'éclosion et à la propagation des incendies ;

*l'importance des espaces naturels à protéger (675 000 ha, soit 80 % de la surface de l'île) ;

*des difficultés d'accessibilité liées au relief ;

* le nombre élevé des mises à feu liées le plus souvent à des actes volontaires.

Un dispositif de renfort national

La stratégie retenue localement dans les deux départements s'appuie avant tout sur un dispositif préventif. Elle s'articule autour d'un pré-positionnement sur le terrain de moyens de surveillance et de lutte proportionnellement au niveau de risque météorologique. Elle se compose d'une interaction de différents services publics, de structures associatives et des comités communaux feux de forêts qui participent à cet effort de prévention, de surveillance et de lutte.

Pour tenir compte de ces difficultés et du niveau des risques encourus, le ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales mettra en place cette année, au titre de la solidarité nationale, des renforts importants de la Sécurité civile dans l'île afin de soutenir les moyens locaux (voir encadré). Une réserve de 9 camions citernes feux de forêts et de leurs véhicules de soutien (équivalant à une colonne de renfort type) a été constituée en 2006 grâce à

un investissement exceptionnel de l'État de 2,3 M€, en application d'un dispositif conventionnel conclu par les préfets et présidents des conseils d'administration des SDIS corses.

Une mobilisation civique contre les mises à feu volontaires

Le retour d'expérience de ces dernières années montre que l'action des moyens de lutte est pénalisée par le nombre élevé des départs de feu simultanés, qui ne permet pas d'appliquer, avec la même efficacité que sur le continent, la stratégie de mobilisation préventive et d'attaque rapide des feux naissants.

La réduction du nombre de départs de feu constitue un préalable à la politique de protection de la forêt contre l'incendie en Corse. Elle passe par une prise de conscience de la population, et ne peut reposer sur les seuls services chargés de la lutte. Elle implique donc une mobilisation de tous : population locale, touristes, mais aussi élus, services de police et de gendarmerie, forestiers sous l'impulsion du corps préfectoral et des parquets.

Pour lutter contre ces pratiques incendiaires, parfois à l'origine d'incendies dramatiques tels que celui survenu à Palasca (Haute-Corse) où deux sapeurs



des UIISC ont trouvé la mort et plusieurs de leurs camarades sapeurs-pompiers ont été très grièvement brûlés, les services de police et de gendarmerie seront particulièrement mobilisés cet été à la recherche et à l'interpellation de leurs auteurs. Les préfets inviteront les maires à porter plainte systématiquement pour tout incendie se déclarant sur leur commune. L'État les soutiendra dans cette démarche. ■



Renforts basés à Ajaccio et coordonnés par le centre de coordination avancé de la Sécurité civile (CCASC)

en matériels :

- 3 avions bombardiers d'eau Canadair CL 415 mis en place à Ajaccio. Deux appareils sont prépositionnés, au début de l'été, le 3^{ème} sera mis en place en fonction de l'évolution opérationnelle ;
- 2 avions bombardiers d'eau Tracker mis en place à Bastia ;
- 2 Canadair CL 215 du module européen aérien feux de forêts seront également positionnés dans l'île (Bastia) ;
- 1 avion de coordination et d'investigation ;
- 3 hélicoptères de secours et de commandement localisés à Ajaccio et à Bastia ;
- 9 CCF, 3 CCI, 4 VLTT, 1 véhicule logistique, 1 véhicule PC constituant la réserve corse.

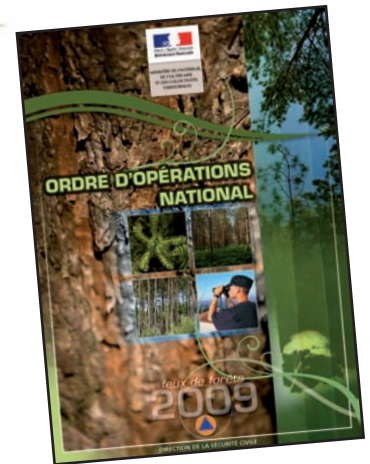
en hommes :

- 8 sections (550 hommes) des unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile (UIISC) associées au quadrillage préventif du terrain assuré par les moyens qui interviendront en renfort sur les feux déclarés ;
- 3 sections militaires intégrées seront engagées avec les UIISC et 2 modules adaptés de surveillance seront mobilisables.

Ce dispositif peut-être renforcé en fonction du contexte opérationnel.

Organisation d'une opération de secours feux de forêts

Noria de Canadair, troupes au sol, colonnes de renfort... Lorsqu'un feu de forêt n'est pas maîtrisé dans sa phase initiale et qu'il prend de l'ampleur, d'importants moyens aériens et terrestres, nationaux et départementaux sont engagés. Sur le terrain, pour que la lutte soit efficace, l'ensemble de ces moyens doit être coordonné sous l'autorité d'un commandement unique.



1 Le commandant des opérations de secours (COS) :
 sous l'autorité du directeur des opérations de secours (DOS), autorité de police (maire ou préfet), ce « chef d'orchestre » commande l'ensemble du dispositif. Pour chaque secteur du feu (pointe, flancs gauche et droit), il fixe les objectifs prioritaires et décide de la tactique de lutte à adopter. Pour améliorer l'emploi des moyens aériens, il est assisté d'un officier aéro. Le COS se déplace régulièrement sur le terrain et adapte éventuellement la disposition des moyens en fonction de l'évolution de la situation.

2 PC mobile :
 installé à proximité du sinistre, il est le centre nerveux du système. Relié par radio au centre opérationnel départemental (CODIS) et à l'ensemble des groupes d'attaque présents sur le terrain, il centralise toutes les informations : disposition des moyens de lutte, position des foyers actifs et du front des flammes, localisation des points « sensibles » (habitations, campings...).

3 Hélicoptère de commandement :
 en vol stationnaire au-dessus du chantier, il permet d'avoir une vision globale du sinistre. Il est souvent utilisé par le COS ou l'officier aéro qui détermine et "marque" les objectifs que les avions bombardiers d'eau doivent atteindre.

4 Avion d'investigation ou de coordination :
 En situation d'investigation, il évalue les besoins, renseigne l'EMZ de Valabre et permet ainsi les arbitrages entre les différents incendies.
 En mission de coordination, il tourne au-dessus du feu à 500 mètres d'altitude. Véritable « tour de contrôle volante », il gère en temps réel le trafic aérien. Son rôle : assurer la coordination et la sécurité des différents avions présents sur les lieux. Il indique aux pilotes de bombardiers d'eau les obstacles, l'itinéraire et les manœuvres d'approche pour effectuer leurs largages ■



Bilan des surfaces parcourues

La forêt française couvre 16 millions d'hectares, dont 900 000 ha pour le massif landais, 4 600 000 ha des espaces naturels sensibles couvrent la région méditerranéenne. Leur superficie est croissante ; elle a doublé depuis un siècle. En 2008, 6 000 ha ont été touchés par le feu en France, la plus grande partie dans les pays méditerranéens.



Le bilan en région méditerranéenne

En 2008, 3 750 ha ont été parcourus par le feu dans les départements méditerranéens, dont 1 920 ha durant la période estivale.

Ces résultats sont très positifs, d'autant que ni décès, ni blessures graves ne sont à déplorer, les dommages matériels et environnementaux étant très limités. Après une deuxième partie de printemps humide, l'établissement d'un temps estival et un déficit pluviométrique marqué en juillet et août, sur le littoral méditerranéen et en Corse, ont provoqué un dessèchement des sols devenu important, fin août, sur une grande partie de la zone. Mais les températures ont été le plus souvent modérées, et le nombre de jours de vent fort réduit. Grâce à ces conditions favorables, le cumul des secteurs classés en risques très sévères durant l'été 2008 (250) est inférieur à celui des dernières années (moyenne décennale : 600).

soixantaine de reprises à l'occasion de mission de guet aérien armé) ;

- les sections des formations militaires de la Sécurité civile ont effectué 610 missions de surveillance et une soixantaine d'interventions sur feu ;
- la disponibilité des moyens nationaux pour soutenir les sapeurs-pompiers locaux a été constante, puisqu'ils ont été mobilisés sur 175 feux, et ont permis de répondre à toutes les demandes de concours. Ils ont participé également activement au dispositif de prévention opérationnelle (les avions bombardiers d'eau ont effectué 750 heures de guet aérien armé, les formations militaires de la sécurité civile, 600 missions de surveillance du terrain, principalement en Corse). L'action de la police et de la gendarmerie, qui s'est inscrite dans une coopération renforcée avec les sapeurs-pompiers et les agents forestiers au sein de cellules pluridisciplinaires, a permis de limiter le nombre des feux.

Des actions de solidarité au profit de pays voisins

Des incendies catastrophiques ont ravagé les pays du sud-est de l'Europe.

La Grèce a été le pays le plus meurtri avec plus de 250 000 ha brûlés et près de 80 victimes. L'Italie, avec 150 000 ha parcourus par les flammes et une dizaine de victimes a également été sévèrement touchée.

La France a participé à la lutte contre ces incendies en envoyant des Canadair en Italie (à 3 reprises) et en Grèce (également à 3 reprises).

L'opération de renfort la plus importante a été celle conduite au profit de la Grèce du 25 août au 4 septembre : 4 Canadair ont été mis en œuvre ainsi qu'un détachement terrestre composé de 27 sapeurs-pompiers des SDIS de la zone de Défense Est et de 33 sapeurs-sauveteurs de l'UIISC 7.

Une forte mobilisation des moyens nationaux

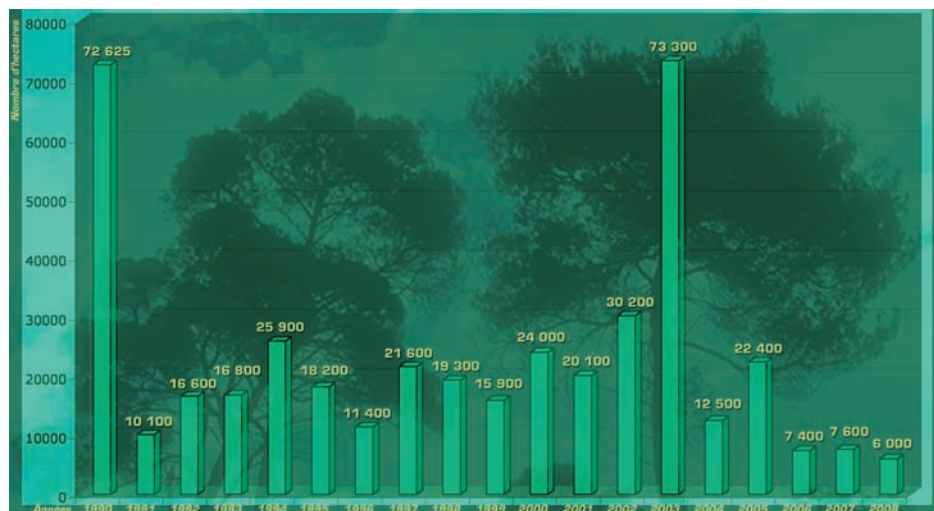
L'engagement des moyens nationaux pour soutenir les sapeurs-pompiers a été important. Sur la période estivale :

- les avions bombardiers d'eau sont intervenus sur 160 incendies (à une



Les conséquences écologiques des feux de forêts

Des paysages désolés, de lourdes conséquences sur la flore et la faune, avec la diminution, voire la disparition de certaines espèces végétales ou animales, qui ne peuvent fuir (insectes, petits mammifères, reptiles, batraciens) ou qui, en l'absence de nourriture, ne reviendront pas, les feux de forêt ont aussi des effets sur l'environnement. Ainsi, la destruction des sols favorise le ruissellement et augmente donc le risque d'inondation avec l'érosion des sols. Des incendies trop fréquents ne permettent pas à l'écosystème de se régénérer. Enfin, il peut aussi exister des risques, méconnus, de pollution de l'air. Des analyses ont mis en évidence, dans les fumées, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des composés organiques volatiles (COV), des goudrons et des suies cancérigènes. Les feux de forêts rejettent également de grandes quantités de gaz carbonique, puissant gaz à effet de serre. ■



PROTÉGER LA FORÊT

contre les incendies

**DIRECTION
DE LA SÉCURITÉ CIVILE**
Cellule Communication

Contacts presse :

• Lieutenant-colonel Patrick VAILLI

☎ : 01 56 04 72 86 / 01 56 04 72 40

• Commandant Samuel BERNÈS

☎ : 01 56 04 75 04 / 01 56 04 72 40

87-95, quai du docteur Dervaux
92600 Asnières-sur-Seine

<http://www.interieur.gouv.fr>

2009



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE